

Rapport de la Commission d'apprentissage

pour l'Assemblée générale du 30 Mai 1920

CAMARADES,

Depuis notre dernière Assemblée générale, l'Ecole d'apprentissage a fonctionné normalement, nous avons donc peu de choses à vous communiquer dans le présent rapport.

TROISIÈME ANNÉE

Suivant le règlement adopté lors de la création de l'Ecole, les élèves de troisième année sont passés dans l'atelier social et ont été répartis par roulement de la façon suivante :

Deux mois à l'outillage (deux élèves);
Un mois sur une fraiseuse (un élève);
Un mois sur un tour parallèle (un élève);
Un mois au bureau de dessin (un élève);
Deux mois aux tableaux Standards (deux élèves).

Les autres à la fabrication générale.

Depuis deux mois, un élève est occupé dans l'équipe pour la fabrication des tours et perceuses.

Au sujet de cette répartition, nous avons entendu quelques critiques de la part de plusieurs camarades. Après examen, nous avons décidé, en principe, de mettre un élève de plus à l'outillage, mais ceci ne pourra se faire que lorsque la place le permettra.

A la suite d'une réunion que nous avons tenue avec les chefs d'équipe qui occupent des apprentis, votre Commission a décidé de demander aux chefs d'équipe de varier le plus possible le travail qu'ils leur donnent suivant les ressources de leur fabrication.

En ce qui concerne les cours théoriques, nous les avons supprimés pour les élèves de troisième année. Une conférence sur les données générales de la comptabilité commerciale leur est faite tous les quinze jours par un expert comptable.

Des conférences sur les lois sociales leur sont faites également de temps à autre, par le camarade Briat.

Toujours en application du règlement en ce qui concerne la gratification à accorder aux apprentis de troisième année et étant donnée la grande difficulté d'estimer continuellement leur production, nous avons décidé de leur allouer cette gratification sous la forme d'un salaire et nous les avons fait débiter à 0 fr. 60 de l'heure. Tous les deux mois, suivant les notes données par les chefs d'équipe comme travail et conduite, votre Commission se réunit et accorde des augmentations variant de 0 fr. 05 à 0 fr. 15. Actuellement, les gratifications vont de 1 fr. 05 à 0 fr. 80 de l'heure.

Ils sont de plus assimilés aux autres camarades de l'atelier en ce qui concerne la maladie et les accidents du travail.

En application du règlement adopté (art. 6) une retenue de 20 0/0 leur est faite, qui leur sera remise à la fin de leur apprentissage, soit sous forme d'action de l'A. O. P., soit en espèces suivant leur désir.

Comme nous approchons du terme fixé pour la fin de leur apprentissage, tous les élèves seront avertis qu'ils devront quitter la maison, nous conformant ainsi à l'esprit qui a toujours dominé, lorsque nous avons créé cet organisme.

Une circulaire sera envoyée à un certain nombre de maisons choisies, quant à leur genre de fabrication, les avisant qu'un certain nombre de nos élèves auront terminé leur apprentissage vers le mois d'octobre prochain et qu'ils se tiennent à leur disposition. Il peut se faire que de cette façon ils soient demandés directement par quelques-unes de ces maisons que la chose pourrait intéresser; sinon, ils devront se chercher du travail par leurs propres moyens.

Au sujet de leur admission comme associés et comme travailleurs de l'atelier, nous nous sommes mis d'accord avec la Commission que vous avez nommée à la dernière Assemblée générale et nous approuvons ses conclusions.

DEUXIÈME ANNÉE

La deuxième année continue ses progrès de façon normale et tout fait espérer qu'elle égalera si elle ne les dépasse, ses camarades de l'année précédente.

Le professeur d'enseignement théorique ayant été obligé de cesser ses cours, nous avons eu beaucoup de difficultés pour lui trouver un remplaçant et, de ce fait, ils sont restés un certain temps sans avoir cet enseignement; mais depuis quelque temps, un nouveau professeur a repris la suite et nous espérons qu'il nous donnera autant de satisfaction que son prédécesseur.

PREMIÈRE ANNÉE

Pour la première année, nous avons lieu d'être satisfaits autant que pour les deux autres, en ce qui concerne le travail manuel aussi bien que l'enseignement théorique.

Nous avons été mis avec regret dans l'obligation de renvoyer un de ces élèves pour sa nonchalance continuelle au travail et aussi pour des actes de brutalité commis sur quelques-uns de ses camarades; il a récidivé plusieurs fois. Ce renvoi n'a été consenti qu'après un avertissement au père de l'enfant. Néanmoins, après avoir constaté qu'il n'y avait pas d'amélioration à espérer, nous n'avons pas hésité à prendre cette détermination afin de maintenir la bonne marche de l'Ecole. Comme l'enseignement pratique et théorique était trop avancé, nous n'avons pas procédé à son remplacement.

RÉCOMPENSES

Ainsi que l'année dernière, nous avons organisé une distribution de prix suivant le classement par mérite des élèves. Deux élèves de première année ayant suivi les cours de deuxième année, nous ne pouvions pas les classer avec leurs camarades plus avancés qu'eux au point de vue du travail manuel; nous avons donc tranché la difficulté en les faisant concourir avec leur catégorie en ce qui concerne le travail manuel et nous leur avons donné un prix supplémentaire pour la partie théorique. Nous avons ainsi obtenu le classement suivant :

Deuxième année.

1 ^{er} Hallay	75 »	7 ^o Rageau	35 »
2 ^e Lemoux	70 »	8 ^o Gastebois	35 »
3 ^e Guervin	60 »	9 ^o Rédinger	25 »
4 ^e Vigerie	50 »	10 ^o Delavenne	25 »
5 ^e Peltier	50 »	11 ^o Gaillard	20 »
6 ^e Monzilat	40 »		

Première année.

1 ^{er} Durieur	50 »	6 ^e Duhec	25 »
2 ^e Courtois	45 »	7 ^e Philippeau	15 »
2 ^e Coutelles	45 »	7 ^e Blondelet	15 »
3 ^o Breynes	45 »	8 ^e Wail	12 »
4 ^e Alaluquetas	30 »	9 ^e Durand	12 »
5 ^o Igounet	30 »		

Prix spécial.

Blondelet	15 »	Coutelle	30 »
-----------------	------	----------------	------

ÉTAT FINANCIER

Voici le total des dépenses faites pour le compte de l'Ecole d'apprentissage pendant l'année 1920. Elles se montent à la somme de 25.872 fr. 85.

Nous vous en donnerons le détail à l'Assemblée, si vous le désirez. Sur ces dépenses, il faut déduire 3.279 francs de travaux livrés par l'Ecole, ce qui fait une dépense de 20.089 fr. 80. Dans ces chiffres, ne sont pas compris les salaires versés aux apprentis de troisième année, mais nous pensons que les élèves de cette catégorie, au lieu de coûter donnent un bénéfice qui vient en défalcation de la dépense citée plus haut. Si nous avions une subvention un peu sérieuse, nous estimons qu'à part les frais de premier établissement, l'entretien de l'Ecole ne serait pas très coûteux pour l'A. O. P.

Voici, camarades, résumé sommairement l'exposé de la marche de notre Ecole d'apprentissage, nous espérons avoir votre approbation et nous continuerons à veiller le mieux possible au bon fonctionnement de cet organisme, sur lequel nous continuons à fonder beaucoup d'espérances.

LA COMMISSION.

P. S. — Les deux camarades suivants: Martzel et Bourgeois, étant sortants, vous aurez à leur renouveler leur mandat ou à les remplacer.
